



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	29.06.2022
Titre du projet du marché	Ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds – Le Locle / Tunnel ferroviaire / Mandat d'études pour les phases 31 à 33
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	238834
N° de la publication SIMAP	1264941
Date de publication SIMAP	31.05.2022
Adjudicateur	Chemins de fer fédéraux suisses CFF Infrastructure
Organisateur	I-AEP-PJM-RWT-T2, à l'attention de Davide Calderara, Rue de la Gare de Triège 7, 1020 Renens, Suisse, E-mail: davide.calderara@sbb.ch
Inscription	01.07.2022 - Date limite pour demande d'accès au sharepoint pour dépôt de l'offre
Visite	Pas de visite prévue
Questions	14.06.2022, sur simap
Rendu documents	21.07.2022 (11.07.2022 pour les soumissionnaires préimpliqués) Les documents complets de l'offre datés et signés avec les pièces jointes doivent être enregistrés électroniquement sur SharePoint SBB en format PDF-XChange. Le document C1 doit être également transmis en fichier source format Excel. Un courriel confirmant la dépose de la soumission doit être envoyé à maxime.bordet@sbb.ch.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection Spécialités engagées : <ul style="list-style-type: none"> • Direction de projet • Responsable Génie Civil (GC) • Responsable Technique Ferroviaire (techfer) • Responsable qualité • Gestionnaire des risques du projet • Spécialistes génie civil • Techniciens et dessinateurs • Architecte aménagements • Architecte gares • Spécialiste voie ferrée • Spécialiste ligne de contact et alimentation de traction + MALT + ORNI • Spécialiste 50 Hz et câbles • Spécialiste ventilation et désenfumage • Spécialiste sécurité et évacuation • Spécialiste CVSE
Description détaillée des prestations / du projet	Ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds – Le Locle / Tunnel ferroviaire / Mandat d'études pour les phases 31 à 33 Les prestations comportent pour l'essentiel, la planification et la coordination des phases de projet selon la norme SIA 31, 32 et 33 pour l'ensemble des secteurs nécessaires à la réalisation de ce projet. Sont aussi incluses les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Les tâches non liées aux phases du projet • Les prestations supplémentaires • Les tâches liées à l'organisation BIM à partir de la phase 32
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	Admise. Les fonctions de chef de projet, responsable GC et responsable Techfer ne peuvent pas appartenir à un sous-traitant.

Mandataires préimprimés	Les bureaux préimprimés sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Pas mentionné.
Conditions de participation	Voir critères d'aptitude
Critères d'aptitude	<p>- Q1: Capacité suffisante en personnel et en moyens techniques :</p> <p>J1 Une référence de projet réalisée au cours des 15 dernières années présentant une complexité, des tâches et un niveau technique comparables au présent marché pour chacun des secteurs suivants :</p> <p>J1.1 Génie civil, structures, tunnels, travaux spéciaux J1.2 Voie ferrée (voie sur dalle) J1.3 Ligne de contact (caténaire classique dans les zones en gare) J1.4 Ligne de contact (rail de courant en tunnel) J1.5 Alimentation électrique de traction (postes de distribution, contrôle-commande, concepts de terre et de mise à la terre des tunnels) J1.6 Alimentation moyenne et basse tension et réseaux de câbles J1.7 Ventilation et désenfumage J1.8 Aménagement de gares (signalétique et marquage des quais, système d'information des clients, tous les domaines du CVSE, conception gros-oeuvre et second-oeuvre pour les structures d'accès (sans la partie bâtiment)) J1.9 Intégration architecturale des ouvrages visibles en prenant en compte le contexte urbain et paysager</p> <p>- Q2: Gestion suffisante de la qualité</p> <p>- Q3: Connaissance suffisante du cadre légal et normatif du domaine génie civil et ferroviaire en Suisse</p> <p>- EM1: Qualification suffisante du chef de projet (gestion suffisante pour les domaines relatifs au contexte particulier du projet, la caractéristique des ouvrages et les secteurs coordonnés)</p> <p>- EM2: Qualification suffisante du responsable Génie Civil (gestion suffisante pour les domaines relatifs au contexte particulier du projet, la caractéristique des ouvrages et les secteurs coordonnés)</p> <p>- EM3: Qualification suffisante du responsable Techfer</p> <p>- EM4: Qualification suffisante du gestionnaire des risques</p> <p>- EM5: Qualification suffisante du responsable qualité</p>
Critères d'adjudication / de sélection	<p>A1: Gestion des délais (Capacité à établir et à gérer un planning de projet pour toutes les phases SIA 31 à 53) 5%</p> <p>A2: Analyse du mandat (Compréhension du mandat, du cahier des charges, des prestations à fournir dans le contexte du projet) 15%</p> <p>A3: Organisation (Concept d'organisation, Concept de communication à l'interne et avec les autres parties prenantes, Expérience des personnes spécialistes (autres que les personnes clés) 15%</p> <p>A4: Qualité (Système de gestion de la qualité adéquat pour le projet, plan d'amélioration systémique, Processus de gestion des délais et de la qualité pour la remise des livrables, Documents à valider) 10%</p> <p>A5 (Maîtrise des coûts) 5%</p> <p>A6 (Durabilité en termes économiques, écologiques et sociaux) 5%</p> <p>A7 (Qualification suffisante pour chaque personne clé prévue 15%), dont :</p> <p style="padding-left: 20px;">Chef de projet 5 %</p> <p style="padding-left: 20px;">Responsable GC 5 %</p> <p style="padding-left: 20px;">Responsable Techfer 5 %</p> <p>A8 (Prix) 30%, méthode linéaire</p>
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée. • Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion sont correctes. • Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • Les délais sont corrects.
Manques de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • En dérogation du règlement SIA 144 art. 12.4 les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés. • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnés.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes